

## **La Fondation Partage et Vie fête ses 20 ans**

**Le 11 avril 2021, la Fondation Partage et Vie a célébré les 20 ans de la publication du décret lui conférant le statut de Fondation d'utilité publique. 20 ans au service des plus vulnérables que l'âge, le handicap ou la maladie exposent à la perte de leur autonomie. 20 ans d'innovation et de modernisation. 20 ans de projets et de réalisations.**

### ■ **Les prémices d'une ambition : l'Association Nationale Service Senior Écureuil.**

L'histoire de la Fondation est liée à celle des Caisses d'Épargne. À l'origine, celles-ci remplissaient des missions d'intérêt général en soutenant des œuvres sociales dont la création de maisons de retraite. Au début des années 90, les Caisses d'Épargne, récemment regroupées au niveau régional et placées sous l'égide d'une union nationale, décident de mutualiser la gestion des maisons de retraite. Le choix est fait de créer une structure de type associatif, mieux à même de porter les valeurs humanistes des Caisses d'Épargne. C'est ainsi qu'en 1992 naît l'Association Nationale Service Senior Écureuil (ANSSE). Dotées chacune d'un conseil d'administration indépendant, les maisons de retraite se voient proposer le choix d'intégrer ou non la nouvelle association. Trois premiers établissements répondent positivement : *Le Village de la Croix Blanche* à Autun (Saône-et-Loire), *Clair Logis* à Alès (Gard) et *Leis Eschirou* à Dieulefit (Drôme). Clément Wurtz, qui dirige l'ANSSE, et son équipe, parcourent la France, animés d'une formidable volonté d'accroître le réseau soutenue par l'engagement du président de l'ANSSE, Charles Milhaud, par ailleurs président du directoire de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse. Ils rencontrent les départements, les mairies et les associations pour présenter leur savoir-faire en matière de gestion d'établissements médico-sociaux et sanitaires. En 10 ans, 24 établissements sont repris ou créés.

### ■ **Une institution pour un nouvel essor : la transformation en fondation reconnue d'utilité publique.**

À la fin des années 90, Charles Milhaud engage les premières réflexions pour transformer l'ANSSE en fondation reconnue d'utilité publique, un statut qui permet de garantir la pérennité du projet, de ses valeurs et de proposer une réponse d'envergure à une problématique qui s'impose de plus en plus dans la société : le développement des maladies neurodégénératives liées au grand âge.

Le projet prend corps en 2001, à l'occasion de la réforme transformant les Caisses d'Épargne en banques coopératives : l'Association Nationale Service Senior Écureuil devient la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'État. Pour Charles Milhaud, « Les fondateurs ont vu ainsi confirmée leur volonté d'engager des actions d'intérêt général durables, significatives et indispensables à la cohésion de notre société. »

Le développement s'accélère tout au long de la décennie 2000 : plus de 70 chantiers de création ou de rénovation sont lancés au cours des dix années suivantes. Et de fait, la Fondation connaît une croissance très rapide en l'espace de 10 ans : en 2011, son réseau compte 118 établissements.

### ■ **La transition vers Partage et Vie.**

Au terme de ces dix années de croissance, l'environnement tant réglementaire que sociétal de la Fondation continue d'évoluer. Les besoins liés à l'allongement de la durée de vie et à l'évolution du profil des résidents entraînent une médicalisation croissante des établissements. Dans ce contexte, les Caisses d'Épargne prennent conscience que la Fondation doit pouvoir s'appuyer sur de nouvelles compétences. Dès 2015, elles décident de passer le relais à de nouveaux partenaires afin de continuer à voir grandir l'ensemble ainsi créé. La modification des statuts est actée par arrêté du Ministre de l'Intérieur publié au Journal Officiel de la République Française, le 21 avril 2016. La nouvelle gouvernance a pour mission de permettre à la Fondation de relever les défis sociétaux du vieillissement et de répondre toujours mieux aux besoins des plus fragiles.

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité devient la Fondation Partage et Vie.

■ « À nous le soin ! », un projet stratégique pour 2025 : une démarche éthique affirmée, une ambition et un objectif de croissance retrouvés.

Devenir institution de référence au service du grand âge et des personnes en situation de handicap, telle est l'ambition de Partage et Vie, matérialisée par le projet stratégique approuvé par le Conseil d'administration présidé par Dominique Coudreau. Composé de 15 administrateurs, il compte aujourd'hui 5 partenaires institutionnels : la Caisse des dépôts, La Poste, l'UNIOPSS, l'association TEGO ainsi que la fondation d'entreprise AG2R La Mondiale. Dirigée par Dominique Monneron, et forte de 6 400 collaborateurs, la Fondation entend prendre de l'envergure et son statut d'utilité publique lui confère une place particulière entre les secteurs public et commercial.

Dans le cadre de l'élaboration de son projet stratégique, Partage et Vie a estimé indispensable de donner aux collaborateurs la possibilité d'une prise de recul d'ordre éthique sur leurs pratiques, leur implication, leurs rapports aux résidents et patients qu'ils accompagnent. Elle a confié à Roger-Pol Droit, philosophe, écrivain et journaliste, la mission d'animer une réflexion sur les valeurs, normes, questionnements se trouvant au cœur de la raison d'être de Partage et Vie. Il a réuni autour de lui un groupe de travail composé de médecins, de sociologues, d'écrivains, de philosophes ainsi que de directeurs d'établissement. Des questions très diverses ont été abordées : respect de la personne et de son autonomie, sa dignité, ses besoins, ses plaisirs, son consentement, la place des proches, l'articulation entre liberté et sécurité... Les débats ont abouti à une Déclaration qui expose les principes éthiques guidant les actions des professionnels de Partage et Vie et à la publication d'un ouvrage aux éditions PUF.

À partir de son positionnement actuel, majoritairement constitué d'établissements médico-sociaux, qu'elle entend conforter, Partage et Vie veut déployer une stratégie de croissance, avec la création ou la reprise de 5 services ou établissements par an, et une offre de soins prodigués quel que soit le domicile de la personne accompagnée. Pour cela, elle se positionne plus en amont dans le parcours des personnes :

- en proposant des résidences autonomie, des résidences seniors, des foyers d'hébergement et de vie, de l'habitat inclusif, à proximité de son réseau existant ;
- en s'appuyant sur ses expériences en matière de services d'aide et d'accompagnement à domicile et de téléassistance pour renforcer sa place au domicile des personnes ;
- en jouant un rôle d'accélérateur dans la médecine de proximité, en étant un partenaire, voire un acteur à part entière, de l'offre sanitaire territoriale.

En fonction des dynamiques et des opportunités, la croissance de Partage et Vie se construira à la maille de chaque territoire. En tant qu'acteur non lucratif, elle promeut une démarche respectueuse des identités et des valeurs des acteurs de terrain avec qui elle travaille dans un esprit partenarial.

« À nous le soin ! » tel est le titre du projet stratégique. Il emprunte la formule traditionnelle de la marine à voile « À vous le soin », par laquelle l'officier qui quitte son quart transmet la responsabilité du navire à son remplaçant. Ce titre exprime le souci de garder le cap et de s'adapter avec équilibre, raison et audace aux aléas de la mer. Il résume les valeurs de solidarité, de responsabilité et de confiance mutuelle qui guident la mise en œuvre de ce projet stratégique.

\*\*\*

---

**La Fondation Partage et Vie** : Acteur non lucratif majeur pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées dépendantes, Partage et Vie gère 122 établissements médico-sociaux et sanitaires. La Fondation accompagne également les personnes à domicile via des plateformes de téléassistance de proximité, des services d'aide à la personne, de soins infirmiers ou d'hospitalisation à domicile. Partage et Vie agit contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie et au handicap.

Chiffres clés

- 122 établissements et services
- 7 424 places d'accueil dans le médico-social
- 4 886 patients accueillis dans quatre établissements sanitaires
- 15 958 personnes soutenues à domicile, notamment via des plateformes de téléassistance
- 6 378 collaborateurs

---

## CONTACT

**Catherine Schwartz, Directrice de la Communication Partage et Vie**

Email : [catherine.schwartz@fondationpartageetvie.org](mailto:catherine.schwartz@fondationpartageetvie.org)